

CCAS

REF : PASA2015002

Signataire : HA/NB

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Claudine PEJOUX

OBJET : Signature de la convention de partenariat 2016/2018 entre la ville d'Aubervilliers et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

EXPOSE :

Le Centre Communal d'Action Sociale est un Etablissement public municipal dont les missions sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles, dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables à la fonction publique territoriale et du Code Général des Collectivités territoriales.

Le C.C.A.S. d'Aubervilliers soutenu dans ses orientations par la ville assure plusieurs missions diverses et variées dans le cadre de sa démarche d'action sociale, à savoir :

- Assurer la mise en œuvre de la politique municipale en direction des ménages en difficultés, des Personnes Agées et des Personnes Handicapées,
- Accueillir le public, l'informer, l'orienter,
- Constituer les dossiers d'aides légales (R.S.A., placements en Maison de Retraite, en Etablissements pour les Personnes Handicapées, etc...),
- Assurer la gestion financière et comptable (Budget C.C.A.S. + Budgets annexes),
- Assurer la domiciliation des personnes Sans Domicile Fixe,
- Constituer les dossiers "Fonds Solidarité Logement Accès",
- Assurer la gestion des dossiers d'aides extra légales (aides aux familles en difficultés),
- Assurer la gestion des différents dispositifs (Fonds Solidarité Energie, VEOLIA),
- Assurer la gestion des hébergements d'urgence, à titre humanitaire ou transitoire et des baux glissants,

- Assurer la gestion du contingent de logements loués aux Retraités et du Foyer Logements Salvador Allendé,
- Organiser les manifestations festives en directions des Retraités et des Personnes Handicapées,
- Assurer différentes missions auprès des Personnes Agées et/ou Handicapées, dépendantes ou en perte d'autonomie.

Afin de lui permettre de fonctionner, la Ville soutient le Centre Communal d'Action Sociale sous différentes formes :

- ⇒ La mise à disposition de personnel à temps complet,
- ⇒ La mise à disposition de locaux à titre gratuit, équipés en matériel et en mobilier d'usage, et prise en charge des charges locatives afférentes (eau, électricité, chauffage, travaux de grosses réparations...),
- ⇒ La mise à disposition de moyens technique et logistique (gestion administrative du personnel, maintenance informatique, entretien des bâtiments,...)
- ⇒ Le versement d'une subvention municipale.

La présente convention a été établie jusqu'au 30 juin 2018

Elle définit un cadre de coopération entre la ville et le C.C.A.S., cadre qui pourra évoluer en fonction des attentes de la population en matière d'actions sociales et/ou à la demande de l'une des parties signataires.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubervilliers, qui prendra effet au 01 janvier 2016.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

CCAS

REF : PASA2015002

Signataire : HA/NB

OBJET :Signature de la convention de partenariat 2016/2018 entre la ville d'Aubervilliers et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 5 avril 2014 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale, qui définit le cadre de coopération entre la Ville et l'Etablissement public,

Al'unanimité

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat 2015/2018 avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubervilliers, qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2016.

L'adjoint délégué
Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué
Maria MERCADER Y PUIG

